



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Délégation académique à la
Formation des Personnels
Enseignants, d'éducation et
d'orientation
DAFPEN**

Affaire suivie par
Ingrid MARTINS
01.57.02.65.25
Julie NGUYEN
01.57.02.67.80
Mél
juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil,

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Vu** le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- **Vu** le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- **Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête

Article 1 :

Le jury académique chargé de se prononcer sur l'aptitude professionnelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en vue de leur titularisation dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel – **session 2017** - est composé comme suit :

Président du jury :

Monsieur Jean-Jacques DUMERY, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional des sciences et techniques industrielles ;



2

Vice-présidente du jury :

Madame Michèle DELOMEL, inspectrice de l'éducation nationale ET/EG de sciences biologiques et sciences sociales appliquées ;

Membres du jury :

Monsieur Alain BRELIVET, inspecteur de l'éducation nationale ET/EG de lettres-histoire et géographie ;

Monsieur Christophe KREISS, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'économie-gestion ;

Monsieur Claire PATARD, médecin de prévention ;

Madame Virginie SCHACHTEL, proviseure du lycée Jean MACE à Vitry-sur-Seine (94).

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE